

COMMUNE DE ROMBAS


Plan d'Occupation des Sols

Plan des servitudes

P.O.S. approuvée par DCM du 28 Avril 1986
 Révision du P.O.S. approuvée par DCM du 28 février 2002
 Mise en compatibilité du POS (L123-16) / VR52
 Modification du P.O.S. approuvée par DCM du 17 juin 2009
 Modification du P.O.S. approuvée par DCM du 16 décembre 2010
 Mise à jour du 09 septembre 2013
 Mise à jour du 31 mars 2014

DOCUMENT VALANT PLAN DES
 SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
 UNIQUEMENT POUR LES SUP PT2,
 PT3 ET T1.

Echelle : 1/5000



	A1	SERVITUDES RELATIVES A LA PROTECTION DES BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER.
	PT3	SERVITUDES RELATIVES AUX COMMUNICATIONS TELEPHONIQUES ET TELEGRAPHIQUES
	14	SERVITUDES RELATIVES A L'ETABLISSEMENT DES CANALISATIONS ELECTRIQUES
	PT2	SERVITUDES RELATIVES AUX TRANSMISSIONS RADIO-ELECTRIQUES CONCERNANT LA PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES, DES CENTRES D'EMISSION ET DE RECEPTION EXPLOITES PAR L'ETAT
	T1	ZONE FERROVIAIRE EN BORDURE DE LAQUELLE PEUVENT S'APPLIQUER LES SERVITUDES RELATIVES AU CHEMIN DE FER

Couloirs le long des canalisations électriques			
Largeur des couloirs (en mètres)			
		1 Terme	2 Termes
Lignes	63 kv =	35m	40m
Lignes	150 kv =	50m	
Lignes	225 kv =	60m	80m
Lignes	400 kv =	80m	100m

DDD Servitudes résultant des Plans de Prévention des Risques naturels prévisibles. Mouvement de Terrain.